

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2012 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt janvier deux mil dix à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 13 janvier 2012 adressée par Monsieur Hervé CORGER, Maire.

Présents : Mmes et MM. ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOILE Antoine, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Pouvoirs : Mme Brigitte JEAN à M. Raymond ASTIER
Mme Jacqueline MIZOULE à Mme Christiane DEBAIN

Excusée : Mme Sophie MITON

Secrétaire de séance : Mme Christiane DEBAIN

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :

- Dépôt de dossier de subvention « football » au District.
- Convention pour les Jardins communaux
- SAVAC : autorisation de signature pour contrôle Etanchéité

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Finances : validation d'emprunt pour investissement
- Vestiaires du stade : Travaux SEMERAP
Travaux SIEG
Branchements EDF
Avenant sur contrat de maîtrise d'œuvre
- Ecole Publique : dossier DETR
- Contrat Gaz : autorisation de signature (bâtiment rue du Couvent)
- Assainissement collectif : avenant n°1 au contrat de délégation par affermage
- Indemnité de conseil : receveur municipal
- EPF-Smaf : adhésion de nouvelles communes
- Zone Pilote d'Habitat : constitution d'une AFU Libre
- Achat de matériel informatique
- Infos sur les commissions
- Infos intercommunales
- Questions diverses

1. FINANCES : validation d'emprunt pour investissement

Budget « Commune » :

La municipalité a engagé un programme de travaux de construction de bâtiment municipaux. Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 400 000.00 €. Plusieurs organismes bancaires ayant été consultés, M. le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 400 000.00 €

Taux : 5,38 %

Durée : 20 ans

Annuités : 33 139.28 €

Amortissement : progressif

Périodicité : annuelle

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• **Budget « M49 »**

La municipalité a engagé un programme de travaux d'assainissement sur le hameau d'Epinet. Pour mener à bien le financement de ce projet, il convient de réaliser un emprunt d'un montant de 200 000.00 €.

Plusieurs organismes bancaires ayant été consultés, M. le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, offrant les meilleures conditions.

Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 200 000.00 €

Taux : 5,38 %

Durée : 20 ans

Annuités : 16 569.64 €

Amortissement : progressif

Périodicité : annuelle

M. Astier demande quel est le niveau d'endettement de la commune.

M. Pérez répond que le taux d'endettement est de 3,39 % incluant l'emprunt de 400 000 €, ce qui est acceptable (moyenne : 4,67 %) et permet de pouvoir envisager d'autres investissements comme les travaux de l'école par exemple.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Arrivée de Mme MIZOULE à 20 h 45.

2. VESTIAIRES DU STADE :

Dans le cadre du projet de construction des vestiaires du stade municipal, il convient de prévoir :

- Travaux SEMERAP : modification du branchement d'eau potable.

La société SEMERAP propose un devis à hauteur de 5 107.65 € HT, soit 6 108.75 € TTC.

M. le Maire propose de retenir cette proposition.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- Travaux SIEG : éclairage des aires de stationnement.

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme propose de réaliser ces travaux pour un coût pour la collectivité de 8 500€ TTC.

M. le Maire propose de retenir cette proposition.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

- Branchements EDF :

Ce dossier est reporté au prochain conseil municipal.

- Avenant sur contrat de maîtrise d'œuvre :

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec le cabinet SERIA / MANAUD, par délibération du 12 novembre 2010.

Suite à l'ouverture des plis des entreprises, il convient de réajuster par avenant ce contrat et d'y ajouter une mission « OPC » nécessaire à la bonne conduite du projet.

Le coût de cet avenant est de 10 989 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Le délai des travaux pour cette opération est d'environ 9 mois.

M. Michel Fournier se demande si cette opération OPC est bien justifiée, vu le montant des travaux.

- Demande de subvention « football » auprès du District

Monsieur le Maire propose de solliciter le District du Puy de Dôme de Football, pour nous aidés à financer cette opération au coût important pour notre collectivité,

Une demande d'une subvention de 25 000 € va être déposée auprès du District.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

3. ECOLE PUBLIQUE : DOSSIER DETR :

Pour répondre à des besoins actuels et futurs en matière d'accueil des élèves dans de bonnes conditions, la municipalité a décidé de lancer un programme de construction/rénovation des bâtiments de l'école publique de la commune.

Un programme de travaux a été proposé par le cabinet d'architectes retenu, FR ARCHITECTES Anne Foury/Christian Roulet, validé par les élus. La réalisation de ce programme est envisagée en deux phases de travaux, étalées sur deux années, pour répondre à des problèmes techniques et des considérations financières.

La première tranche de travaux correspond à la construction de bâtiments neufs destinés à accueillir trois classes de maternelles.

La deuxième tranche correspond à la rénovation d'une partie des locaux existants, ainsi que de la cour et des accès.

Pour diminuer l'impact de cette opération sur les finances locales, il convient de déposer auprès des services de la Préfecture une demande de subvention au titre de la DETR 2012 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), correspondant à un coût évalué à 790 000 € HT, soit 944 840 € TTC, pour la première tranche de travaux.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée pour l'exercice 2013, pour la deuxième tranche estimée à 535 000 € HT.

Le programme total de cette opération est ainsi estimé à 1 325 000 € HT. Cette demande doit être déposée avant le 30 janvier 2012.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Pour finaliser ce dossier qui n'en est qu'au stade de l'APS, un travail en concertation avec le personnel municipal, les enseignants et les parents d'élèves va se poursuivre dans les prochains mois.

4. BÂTIMENT RUE DU COUVENT : CONTRAT DE GAZ :

Pour permettre l'utilisation du bâtiment municipal au 13 rue du Couvent, il convient de remettre en route le système de chauffage, et pour ce faire, valider un contrat de gaz et autoriser M. le Maire à le signer.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AVENANT N°1 AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Suite à l'intégration des voiries et réseaux du lotissement « les Hameaux de Saint-Beauzire » en date du 30 septembre 2011, et en respect du contrat d'affermage validé par délibération du 8 Août 2008, il convient de mettre un avenant n°1 à ce contrat.

• ***Avenant n°1 lié au contrat de délégation du service assainissement :*** Cet avenant concerne la charge nouvelle pour assainissement suite au passage dans le domaine public du lotissement « les Hameaux de Saint-Beauzire ». Ce lotissement est équipé d'un poste de refoulement, ce qui entraîne des charges d'exploitation supplémentaires pour un montant de 3306,91€HT.

Compte tenu de cet aménagement supplémentaire, le prix comprenant les charges liées à l'ouvrage, aux réseaux et au service, passe à 0,4272€/m³ pour le délégataire (le prix à la date de signature du contrat en 2008 était de 0,3819 €).

Pour l'usager raccordé au réseau d'assainissement, le prix passe de 1,8674€/m³ à 1,9180€/m³ soit une augmentation de : 0,0514 € HT/m³.

M. le Maire demande de valider, par vote, cet avenant.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

• ***Travaux d'Epinet :***

Mercredi 18 janvier s'est tenue la première réunion de chantier sur site ; les débats ont porté essentiellement sur la coordination et les observations de chaque intervenant.

La Société EIFFAGE ENERGIE doit préciser rapidement si l'entreprise SADE réalisera les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Il sera nécessaire de vérifier :

- la possibilité technique de l'encorbellement de la conduite gravitaire des eaux usées pour le raccordement des deux habitations situées au bout de la rue des Pradeaux. S'il y a impossibilité, ces 2 habitations resteront en assainissement autonome.
- la possibilité technique de supprimer les 2 poteaux situés au bout de la rue des Pradeaux (enfouissement + encorbellement en fourreaux).

Le cas échéant, l'entreprise SADE établira un devis pour les travaux correspondants.

Les travaux démarreront le jeudi 26/01/2012 par la rue des Pradeaux. La maîtrise d'œuvre doit réaliser une maquette pour le panneau de chantier. Après validation par le Maître d'Ouvrage, l'entreprise SADE transmettra un devis pour la fabrication de ce panneau.

Chaque personne s'étant raccordée au réseau devra s'acquitter de la somme de 420 € correspondant aux droits de branchement.

6. SAVAC : autorisation de signature pour contrôle d'étanchéité

Dans le cadre des travaux d'assainissement au hameau d'Epinet, il convient de prévoir un contrôle d'étanchéité du réseau après sa réalisation pour la « réception de travaux neufs ».

Suite à une consultation, la commission propose de retenir la proposition de l'entreprise SAVAC, pour un montant de prestation de 5 728,35 € HT, soit 6 851,11 € TTC.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

7. INDEMNITES DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

Monsieur le Receveur municipal d'Ennezat vient d'adresser le 19 décembre 2011 le décompte de ses indemnités dues au titre de l'année 2011 :

- Indemnité de conseil :
- Indemnité de confection du budget :

Pour un montant de 629.39 €.

La dépense serait inscrite au compte 6225.

Une discussion s'engage du fait des dysfonctionnements importants des services de la trésorerie d'Ennezat et des difficultés qui en découlent sur notre commune et les communes voisines.

VOTE : Pour : 13

Abstentions : 6 : MM. Boile et Chauve, Mmes Bernard, Charcot, Fayard et Mizoule.

8. EPF-SMAF : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion des communes ci-dessous à l'EPF-Smaf. Il s'agit de :

- Costaros, département de la Haute-Loire, par délibération en date du 29 novembre 2011,
- St-Marcel en Marcillat, département de l'Allier, par délibération en date du 13 juillet 2011.

La communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, département de la Haute-Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, Bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Chaspinhac, Chaspuzac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Espaly-St-Marcel, Le Brignon, Le Monteil, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Polignac, St-Christophe-sur-Dolaison, St-Germain-Laprade, St-Jean-de-Nay, St-Privat-d'Allier, St-

Vidal, Sanssac-l'Eglise, Solignac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles, Limandre, Vergezac, par délibération en date du 7 octobre 2011, a également demandé son adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre et 8 décembre 2011, a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF, réunie le 8 décembre 2011, a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

M. Boissat fait un bref résumé de l'assemblée générale du 8/12/2011 :
L'établissement foncier se compose de :

- 483 communes
- la région Auvergne
- les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme
- 60 établissements publics de coopération intercommunale
- 3 organismes socio-économiques associés.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de 2009 à 2013, le montant pour 2012 s'élève à 26 000 000.00 €.

9. ZONE PILOTE d'HABITAT

• Constitution d'une AFU Libre :

Dans le cadre de la réalisation du projet de Zone Pilote d'Habitat, il convient de constituer une AFU Libre pour réaliser les acquisitions foncières et les travaux nécessaires à cette opération.

Une convention de partenariat sera signée entre :

- la Communauté de communes Limagne d'Ennezat, représentée par son Président,
- LOGIDOME,
- DOMIA,
- DOME TERRAINS,
- HESTIALIS Sarl

Les élus autorisent M. le Maire à signer cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• Transfert des voiries et espaces verts :

La municipalité propose que les voiries et espaces verts de la ZPH soient transférés à la commune dès la réception définitive des travaux.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

• Enquête publique :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone Pilote d'Habitat, une enquête publique est en cours sur la commune de Saint-Beauzire du 17 au 28 janvier 2012 inclus, concernant le déclassement d'une partie du chemin communal dans le domaine privé de la commune.

10. INFORMATIQUE : Espace culturel et Mairie

M. Dupuis signale des problèmes informatiques à la Mairie et à l'Espace culturel. Un groupe de travail a été constitué pour définir les besoins. Il est composé de : M. Dupuis, Mmes Mizoule, Rastoix et Debain.

En ce qui concerne l'achat du matériel, le dossier est reporté au prochain conseil.

11. LOCATION DES JARDINS COMMUNAUX : établissement d'une convention

Pour la location des jardins communaux de la commune, il convient de mettre en place une convention de location annuelle avec les locataires. La convention est présentée aux élus.

VOTE : CONTRE : 1 (Mme Pascale Rastoix)

12. INFOS SUR LES COMMISSIONS :

- Commission « *Agriculture - Aménagement du territoire* » :
M. Boissat indique que la taille des haies a été effectuée.

- Commission « *Communication - Culture* » :
Mme Mizoule informe que la commission se réunira le 26 janvier 2012.

- Commission « *Administration générale* » :
La révision des listes électorales a eu lieu.
Radiations : 114
Inscriptions : 143

13. QUESTIONS DIVERSES

Ventes et achat de terrains :

Trois dossiers sont en cours :

- vente de terrain : rue du Commerce (impasse Restaurant Le Hasard), et rue du Pont-Neuf (création d'une micro-crèche) ;
- achat de terrain : parcelle YT1, dans le cadre de l'aménagement de la ZPH.

CALENDRIER

26 janvier 2012	commission « Culture »
31 janvier 2012	réunion « Natura 2000 »
01 février 2012	réunion « PLU »
07 février 2012	réunion « Finances »

Dimanche 12 février 2012, rendez-vous pour la randonnée « Pot au feu ».

La séance est levée à 22 h 30.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES : validation emprunt investissement :
--

1	Commune
1	M49
3	VESTIAIRES STADE :
	Travaux SIEG
2	Travaux SEMERAP
4	Avenant maitrise d'œuvre
11	DOSSIER DETR : Ecole Publique
5	CONTRAT GAZ : autorisation signature contrat bâtiment rue du couvent
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF : avenant n°1 au contrat d'affermage
6	SAVAC : autorisation de signature pour contrôle étanchéité
7	INDEMNITE CONSEIL : receveur municipal
8	EPF-SMAF : adhésion de nouvelles communes
	ZONE PILOTE HABITAT :
9	Constitution AFU Libre
10	Transfert voiries et espaces verts
	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE
12	LOCATION JARDINS COMMUNAUX : convention

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ASTIER Raymond	
BERNARD Sylvie	
BOILE Antoine	
BOISSAT Paul	
CHAPEY Gérard	
CHARCOT Catherine	
CHAUVE Pierre	
CHERASSE Yvette	
CORGER Hervé	
DEBAIN Christiane	

DUPUIS Alain	
FAYARD Monique	
FOURNIER Michel	
GIRAUDET Thierry	
JEAN Brigitte	
MITON Sophie	
MIZOULE Christiane	
PEREZ Pierre	
RASTOIX Pascale	